



# PASS CIRCUIT

## **PASS CIRCUIT TRIAL 2024 VERSION PILOTE**

### **1. QU'EST QUE LE PASS CIRCUIT TRIAL ?**

Le PASS CIRCUIT TRIAL est un titre fédéral :

- destiné à la pratique de loisirs en France sur un site de pratique (terrain ou zone) agréé par la FFM, fermé à la circulation publique.
- permettant de bénéficier de garanties d'assurance précisées au point 7.

Pour cela il faut que l'activité soit inscrite par le Club sur le site internet [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr) afin que le PASS CIRCUIT TRIAL puisse être souscrit. Le Club organisateur doit renseigner au préalable les dates d'ouverture du site de pratique autorisant la souscription du PASS CIRCUIT TRIAL.

### **2. QUELLES SONT LES STRUCTURES HABILITÉES À DÉLIVRER LE PASS CIRCUIT TRIAL ?**

Les structures habilitées à délivrer le PASS CIRCUIT TRIAL sont :

- l'ensemble des associations affiliées à la FFM ;
- les sociétés conventionnées FFM ayant notamment pour objet l'organisation d'activités de sport loisir moto.

### **3. QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU PASS CIRCUIT TRIAL ?**

La validité du PASS CIRCUIT TRIAL est limitée à une seule journée de roulage, il est nominatif et ne peut être cédé.

### **4. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS OUVERTES AU TITULAIRE DU PASS CIRCUIT TRIAL ?**

Le PASS CIRCUIT TRIAL est délivré uniquement dans le cadre des activités non compétitives ouverte par le Club organisateur relevant de la discipline Trial.

### **5. SUR QUEL SITE DE PRATIQUE PEUT-ON UTILISER LE PASS CIRCUIT TRIAL ?**

Les activités doivent se dérouler en France, uniquement sur les sites de pratique (terrain ou zone) agréés par la FFM, fermés à la circulation publique.

### **6. A PARTIR DE QUEL ÂGE PEUT-ON SOUSCRIRE LE PASS CIRCUIT TRIAL ?**

Le PASS CIRCUIT TRIAL peut être souscrit à partir de 6 ans révolus (Voir en annexe le tableau des âges de pratique et cylindrées autorisés), conformément aux règles techniques et de sécurité de la discipline téléchargeable sur le site internet [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org). Pour les mineurs une autorisation parentale est requise.

### **7. QUELLES SONT LES ASSURANCES LIÉES AU PASS CIRCUIT TRIAL ? \***

Le titulaire d'un PASS CIRCUIT TRIAL bénéficie des garanties d'assurance Responsabilité Civile\*\*, Individuelle Accident et Assistance Rapatriement.

Il pourra également souscrire des garanties complémentaires facultatives.

\* L'extrait des conditions générales d'assurance du PASS CIRCUIT TRIAL est consultable sur le site Internet : [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr)

\*\* La Garantie Responsabilité Civile (RC) attachée au PASS CIRCUIT TRIAL n'interviendra que dans le cadre d'activités n'accueillant que des pilotes titulaires d'un titre FFM (Licence, Pass Circuit, etc...).

### **8. QUELLES SONT LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION DU PASS CIRCUIT TRIAL ?**

- Pour obtenir votre PASS CIRCUIT TRIAL vous devez :

1. Souscrire votre PASS CIRCUIT TRIAL sur le site internet : [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr)
2. Présenter lors de votre roulage le PASS CIRCUIT TRIAL que vous avez souscrit.

### **9. A QUEL TARIF EST DÉLIVRÉ LE PASS CIRCUIT TRIAL ?**

Le tarif du PASS CIRCUIT TRIAL est fixé à 45 €.

Le paiement se fait uniquement par Carte Bleue sur le site internet : [www.passcircuit.fr](http://www.passcircuit.fr)